

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
3 avril 2025

OBJET DE LA  
DELIBERATION

CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT

« ALSH EXTRASCOLAIRE »

**Séance ordinaire du 3 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le 3 avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. MM. SZYSZKA Jacques. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe.

Absent excusé : M. GIBOIRE Antoine.

Absents : M. THERY Éric. Mme JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Dans le cadre de sa politique en faveur des accueils de loisirs extrascolaires, la Commune de Douges souhaite renouveler sa collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été élaborée pour l'année 2025, intégrant les évolutions de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

Cette convention a pour objectifs de soutenir l'accueil des enfants sur les temps extrascolaires, de favoriser l'égalité d'accès aux loisirs éducatifs et de garantir l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Elle prévoit notamment :

- La subvention ALSH Extrascolaire au titre de l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires et les samedis sans école ;
- Le bonus territoire CTG, facilitant le développement des activités extrascolaires soutenues par la collectivité ;
- Le complément inclusif ALSH, renforçant l'accueil des enfants en situation de handicap grâce à une majoration de la subvention ;
- Des modalités de financement simplifiées et adaptées aux besoins de la structure.

Grâce à ces dispositifs, la commune de Douges pourra maintenir une offre extrascolaire de qualité, accessible au plus grand nombre.

des familles.

Le renouvellement de ladite convention est proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis de la Commission « Petite Enfance – jeunesse » du 25 mars 2025,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'A.L.S.H. Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution pour la période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20250403-DEL13030420